

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 73

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. de Ganay, M. Leclerc, M. Lurton,
M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Viry et M. Hetzel

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 50 par les mots :

« et de montagne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler que les travaux d'entretien, de sécurisation et de modernisation du réseau routier national comportent également d'importants ouvrages de prévention des risques naturels, particulièrement nécessaires en montagne.